

République Française
Département ARDENNES
Commune de GUINCOURT

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2022

Référence
2022_21

Objet de la délibération
Assurance du pesonnel CNP

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	6	7

Date de la convocation
28/11/2022

Date d'affichage
28/11/2022

Vote
A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE
VOUZIERES
Le : 09/12/2022

Et

Publication ou notification du :
09/12/2022

L' an 2022 et le 7 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à La Mairie sous la présidence de PIERRE Dominique, Maire

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mme GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COUTIER Francine à M. COUTIER Cyriaque

A été nommée secrétaire : M. COUTIER Cyriaque

Objet de la délibération : Assurance du pesonnel CNP

Après avoir pris connaissance du contrat avec ses **Conditions Générales 2023** - adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les taux, les éléments optionnels et les prestations,

Pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C., taux de cotisation de **1,65 %** (franchise ferme de 15 jours sur la maladie ordinaire), pour les risques accident ou maladie imputable au service, longue maladie/longue durée, maternité/adoption/accueil de l'enfant, maladie ordinaire.

Les options choisies : Charges patronales : 35 %
Supplément familial de traitement : NON
Indemnités accessoires (IAT, IEMP, IFTS) : NON

- Autorise le Maire à signer le contrat CNP Assurances, **Conditions Générales 2023**, pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C., à compter du **1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 Décembre 2023**,

- Dégage les crédits correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/12/2022
Le Maire
Dominique PIERRE

République Française
Département ARDENNES
Commune de GUINCOURT

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2022

Référence
2022_22

Objet de la délibération
Rénovation du patrimoine

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	6	7

Date de la convocation
28/11/2022

Date d'affichage
28/11/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE
VOUZIERES
Le : 09/12/2022

Et

Publication ou notification du :
09/12/2022

L' an 2022 et le 7 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à La Mairie sous la présidence de PIERRE Dominique, Maire

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mme GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COUTIER Francine à M. COUTIER Cyriaque

A été nommée secrétaire : M. COUTIER Cyriaque

Objet de la délibération : Rénovation du patrimoine

Le Maire présente au Conseil Municipal une nouvelle demande dans le cadre du plan de redynamisation des Ardennes initié par la Région afin de valoriser le patrimoine bâti ancien de la commune, aide pouvant être complétée dans le cadre de la DETR.

A ce titre, le Maire expose un recensement des travaux à réaliser. Ces travaux concernent les abords de l'église.

Dans ce cadre, le Maire présente les devis suivants :

- STP Vence : 7392,50 €
- CBA : 3243 €
- SL2E : 9727 €

Soit un total de 20362,50 € HT

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Région 10181.25 € soit 50%
- Etat (DETR/DSIL).....4072.50 € soit 20 %
- Autofinancement.....6108.75 € soit 30 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les devis présentés et un dépassement de 10 % en raison de la technicité des travaux à exécuter et l'augmentation des coûts des matériaux
- accepte le plan de financement ci-dessus
- autorise monsieur le Maire à solliciter une aide auprès :
 - ; de la Région dans le cadre du plan de redynamisation des Ardennes
 - ; de l'Etat dans le cadre de la DETR ou DSIL

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/12/2022
Le Maire
Dominique PIERRE

République Française
Département ARDENNES
Commune de GUINCOURT

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2022

Référence
2022_23

Objet de la délibération
Demande de subvention pour l'acquisition d'un défibrillateur

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	6	7

Date de la convocation
28/11/2022

Date d'affichage
28/11/2022

Vote
A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE
VOUZIERS
Le : 09/12/2022

Et

Publication ou notification du :
09/12/2022

L' an 2022 et le 7 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à La Mairie sous la présidence de PIERRE Dominique, Maire

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mme GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COUTIER Francine à M. COUTIER Cyriaque

A été nommée secrétaire : M. COUTIER Cyriaque

Objet de la délibération : Demande de subvention pour l'acquisition d'un défibrillateur

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Afin d'être en conformité avec la législation encadrant la mise en place des défibrillateurs, il présente le devis de la société So'vies à savoir :

- Défibrillateur : 1390 € HT
- Kit signalétique obligatoire : 25 € HT
- Support de stockage : 430 € HT

Pour un montant total HT de 1845 €.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Conseil Départemental 554 € soit 30 %
- Etat (DETR/DSIL)..... 554 € soit 30 %
- Autofinancement..... 737 € soit 40 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le plan de financement ci-dessus
- autorise monsieur le Maire à solliciter une aide auprès :
 - ; du Conseil Départemental
 - ; de l'Etat dans le cadre de la DETR ou DSIL

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/12/2022
Le Maire
Dominique PIERRE

République Française
Département ARDENNES
Commune de GUINCOURT

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2022

Référence
2022_24

Objet de la délibération
Travaux à La Saintinerie

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	6	7

Date de la convocation
28/11/2022

Date d'affichage
28/11/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE
VOUZIERES
Le : 09/12/2022

Et

Publication ou notification du :
09/12/2022

L' an 2022 et le 7 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à La Mairie sous la présidence de PIERRE Dominique, Maire

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mme GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COUTIER Francine à M. COUTIER Cyriaque

A été nommée secrétaire : M. COUTIER Cyriaque

Objet de la délibération : Travaux à La Saintinerie

Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser des travaux de voirie sur la RD83 dans la traversée du hameau La Saintinerie. Cette traversée fait l'objet d'une forte circulation car elle permet de rattraper la RD987.

Il est proposé d'effectuer des travaux permettant d'élargir la voirie par un dérasement d'accotements, le reprofilage des fossés et le curage des collecteurs d'eaux pluviales.

Une partie de ces travaux sera prise en charge par le Département. Ardennes Ingénierie a proposé un projet à la demande de la commune de Guincourt.

A ce titre, le Maire présente le devis de la société STP Vence d'un montant de 20751 € HT, correspondant aux travaux pris en charge par la collectivité.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Département (Amendes de police)2075.10 € soit 10%
- Etat (DETR/DSIL).....4150.20 € soit 20%
- Crêtes Préardennaises.....4150.20 € soit 20%
- Autofinancement.....10375.50 € soit 50%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les devis présentés et un dépassement de 10 % en raison de la technicité des travaux à exécuter et l'augmentation des coûts des matériaux
- accepte le plan de financement ci-dessus
- autorise monsieur le Maire à solliciter une aide auprès :
 - ; du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police
 - ; de l'Etat dans le cadre de la DETR ou DSIL
 - ; des Crêtes Préardennaises

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/12/2022
Le Maire
Dominique PIERRE

République Française
Département ARDENNES
Commune de GUINCOURT

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2022

Référence
2022_25

Objet de la délibération
Délégation à la Fondation du Patrimoine

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	6	7

Date de la convocation
28/11/2022

Date d'affichage
28/11/2022

Vote
A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE
VOUZIERS
Le : 09/12/2022

Et

Publication ou notification du :
09/12/2022

L' an 2022 et le 7 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à La Mairie sous la présidence de PIERRE Dominique, Maire

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mme GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COUTIER Francine à M. COUTIER Cyriaque

A été nommée secrétaire : M. COUTIER Cyriaque

Objet de la délibération : Délégation à la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire explique qu'un vitrail de l'église de Guincourt est fortement dégradé. Il souhaite lancer une opération "mécénat" pour sa restauration en faisant appel à des fonds privés.

Il propose que la commune fasse appel à la Fondation du Patrimoine qui permettra de respecter le cadre juridique des donations.

D'autres travaux pourraient être effectués suite à la viste du Délégué départemental de la Fondation du Patrimoine programmée le 13/12/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à recourir à la Fondation du Patrimoine et à prendre toutes les dipositions nécessaires pour valider ce partenariat.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/12/2022
Le Maire
Dominique PIERRE

République Française
Département ARDENNES
Commune de GUINCOURT

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2022

Référence
2022_26

Objet de la délibération
Création d'un bassin tampon

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	6	7

Date de la convocation
28/11/2022

Date d'affichage
28/11/2022

Vote
A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE
VOUZIERIS
Le : 12/12/2022

Et

Publication ou notification du :
12/12/2022

L' an 2022 et le 7 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à La Mairie sous la présidence de PIERRE Dominique, Maire

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mme GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COUTIER Francine à M. COUTIER Cyriaque

A été nommée secrétaire : M. COUTIER Cyriaque

Objet de la délibération : Création d'un bassin tampon

Le Maire expose que l'an passé, la commune a dû faire face à des montées d'eau importantes par ruisselllements. Il propose d'effectuer des travaux afin de réduire le flux d'eau arrivant dans les canalisations communales par la mise en place d'un bac tampon et des aménagements s'y rapportant.

Monsieur le Maire présente 2 devis:

- Richard : 5 125 € HT (devis établi en septembre 2021)
- STP Vence : 5 482.50 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise STP Vence pour un montant de 5482,50 € HT.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/12/2022
Le Maire
Dominique PIERRE